



## LA FISCALITÉ DES ASSOCIATIONS



Date (s) : a venir	Lieu : URIOPSS	Durée : 2 jours (14 heures)	Tarif adhérents : 620 euros
--------------------	----------------	-----------------------------	-----------------------------

**Objectifs pédagogiques**

Les responsables financiers ou non financiers des associations, ont besoin de connaître les particularités fiscales des associations. Cette formation permettra de redéfinir la notion d'intérêt général, connaître les impôts et taxes auxquels l'association peut être confrontée, et savoir s'il est possible pour une association d'avoir une activité commerciale.

- ◆ Savoir ce qu'est la notion d'intérêt général pour l'administration fiscale
- ◆ Connaître les principales obligations fiscales des associations
- ◆ Assimiler les spécificités fiscales propres aux associations
- ◆ Comprendre si une association peut avoir une activité commerciale, et ce qu'on entend par sectorisation fiscale

**Programme****Rappels sur la comptabilité des associations**

- ◆ Comprendre de manière synthétique les comptes de votre association et où sont comptabilisés les éventuels impôts et taxes
- ◆ Connaître la différence entre le résultat comptable et le résultat fiscal

**Rappels fiscaux**

- ◆ Présentation ou rappels des principaux impôts commerciaux des associations
- ◆ Savoir où trouver l'information sur la fiscalité des associations
- ◆ Présentation des associations d'intérêt général, reconnues d'utilité publique

**L'association est-elle fiscalisée ?**

- ◆ Connaître la méthodologie afin d'identifier si votre association doit être fiscalisée ou non
- ◆ Quels sont les impôts commerciaux auxquels l'association peut être exonérée
- ◆ Gestion désintéressée (dont la rémunération des dirigeants)
- ◆ La concurrence avec le secteur marchand
- ◆ La règle des 4 P

**Les particularités fiscales des associations**

- ◆ Franchise des impôts commerciaux et activité lucrative non prépondérante
- ◆ Règle concernant les manifestations sportives
- ◆ Les revenus patrimoniaux et le taux réduit d'imposition
- ◆ Les taxes spécifiques (taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage,...)

**Que faire si l'association doit être soumise aux impôts commerciaux**

- ◆ La sectorisation de l'activité lucrative / la filialisation de l'activité lucrative
- ◆ Se soumettre aux impôts commerciaux et les conséquences pour l'association

**Analyse de rescrits fiscaux**

- ◆ Présentation et étude de rescrits fiscaux

**Public :** Toute personne ayant besoin de connaître les particularités fiscales des associations

**Prérequis :** Aucun

**Modalités et délais d'accès à la formation :**

Inscription via le formulaire en ligne jusqu'à deux semaines avant la formation; deux jours si la formation est confirmée, sous réserve de places disponibles. La formation se tient à partir de 3 participants inscrits, avec une capacité maximum de 15 participants.

Pour les personnes en situation de handicap, l'Uriopss IDF a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap.

**Méthodes pédagogiques mobilisées :**

Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques. Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

**Se munir d'une calculatrice de poche****Intervenant :**

**Jean-Louis LODOISK :** Formateur en comptabilité et collaborateur de l'URIOPSS IDF

**Méthodes et modalités d'évaluation :**

Évaluation des acquis en cours de formation par des études de cas.

Évaluation de la satisfaction stagiaire par la remise d'un questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Cette formation est également réalisable en intra, dans vos locaux.